

ENGAGEMENTS À LA JOURNÉE ?

Chacun des engagements en renfort, **successifs, dissociés ou discontinus**, sur un même film ou téléfilm ou série :

- **doit donner lieu à un contrat distinct.**

Dès lors que chaque période, prise isolément, est inférieure à 5 jours dans la même semaine civile :

- **La majoration du salaire horaire de base :**
 - **de 25 ou de 50 %** respectivement dans la Production cinématographique et la Production de films publicitaires,
 - **de 11,11 %** dans la Production audiovisuelle,

doit être appliquée.

Paris, le 30 novembre 2020
